

# Une bataille dans les médias et sur le terrain politique

**L'avocat Mischaël Modrikamen a gagné son pari de geler la vente des activités bancaires et d'assurances de Fortis à BNP Paribas. Personne n'y croyait. Il mène, au nom des actionnaires, une bataille dans les médias et sur le terrain politique, qu'il aimeraient bien un jour explorer.** | Sébastien Buron et Robert van Apeldoorn

Dans un salon bibliothèque, avec une belle et grande cheminée, tout est prêt pour une flambée. «Vous prenez un whisky ? J'ai besoin de me détendre», lâche Mischaël Modrikamen en se laissant tomber dans un fauteuil de style anglais. Deux de ses proches collaborateurs, Olivier Bonhivers et Cyrille Barete, se joignent à nous, ainsi que son épouse Yasmine Dehaene. Ce dimanche 14 décembre, en début de soirée, l'avocat qui a obtenu le gel des cessions de Fortis en Belgique et aux Pays-Bas achève un week-end de star en tournée. Il n'a jamais vu autant de caméras et de studios de télévision en aussi peu de temps. Il a organisé quelques heures plus tôt, ce

Leterme et son ministre des Finances, Didier Reynders.

Mischaël Modrikamen se sert finalement un verre de Grillotines, une découverte récente. Et tente d'allumer un cigare, mais un de ses partenaires du cabinet l'en dissuade : «Je suis asthmatique, attends dix minutes s'il te plaît.» L'ambiance est à la fois relax et sérieuse. Un code judiciaire est posé sur la table basse, et sera ouvert pour répondre aux questions. Pendant ce temps-là, le feu démarre difficilement.

Les actionnaires qui contestent la vente des activités bancaires et d'assurance belges de Fortis à BNP Paribas n'ont pas encore gagné la guerre, mais ils sont arrivés

dossier, mais j'étais moins confiant quant à l'issue du procès. Je savais que nous n'aurions pas un avocat général favorable, et la cour d'appel est en général conservatrice. Il fallait beaucoup d'audace et de courage pour faire ce qu'elle a fait.» La semaine précédente, il avait été envoyé sur les roses par la même chambre dans le dossier Suez. Le jugement sur Fortis est arrivé par surprise, vendredi soir, le 12 décembre, bousculant les maquettes des quotidiens, qui ont refait leurs unes, et le gouvernement, qui s'est réuni le lendemain et s'est retrouvé quasiment muet.

Si l'avocat a tout de même tenté sa chance en appel, c'est qu'il mise une bonne part de sa stratégie dans les recours en urgence. En jouant les trouble-fêtes, il estime avoir le plus de chance d'obtenir quelque chose pour les actionnaires qu'il représente. Il fallait absolument intervenir avant que la vente de Fortis Banque et de Fortis Insurance Belgium n'ait été clôturée, d'ici la fin du mois, probablement. En gelant la cession, il provoque une situation où il pense pouvoir obtenir une renégociation rapide. «Je crois aux vertus du référendum», affirme-t-il. Sinon il faut se lancer dans une procédure beaucoup plus longue au fond, qui peut durer des années.

Le risque de cette stratégie est d'apparaître fort peu politiquement correct. Le gouvernement joue la carte de la défense de l'intérêt général, que quelques actionnaires ne voudraient pas comprendre. Il est soutenu par les syndicats de Fortis, que l'arrêt de la cour d'appel inquiète au plus haut point. Chez Dexia, les actionnaires avaient, eux, accepté de participer à une augmentation de capital, et chez Fortis il n'a trouvé personne. C'est le genre de remarque qui fait bondir Mischaël Modrikamen, qui s'agit dans son fauteuil : «C'est tout de même extraordinaire... Vous avez vu les garanties de l'Etat données à Dexia ? Non seulement les pouvoirs publics ont dû mettre de l'argent via les Régions, mais en plus le gouverne- ►

## Les actionnaires qui contestent la vente de Fortis à BNP Paribas n'ont pas encore gagné la guerre, mais ils sont arrivés à une situation qui pourrait rouvrir le dossier des cessions.

dimanche, une conférence de presse improvisée dans le hall de la vaste villa située à Watermael-Boitsfort, qui lui sert à la fois de cabinet et de domicile familial, pour annoncer qu'il ouvrira la porte à des négociations, «une main tendue», que personne, pour le moment, n'a saisie.

### «Bravo, continuez !»

Le voilà aussi reconnu dans la rue. «Passer à la télé, c'est une chose, mais c'est un phénomène étonnant, reconnaît l'avocat. Les gens dans la rue viennent me parler, même à la boulangerie, où je suis allé chercher mon pain : «Ah c'est vous ?», «Oui, c'est moi», », «Bravo, continuez !».

Les médias font partie, il ne s'en cache pas, de sa défense. «Le dossier se gagne aussi dans la presse, dans l'opinion. Ne pas laisser occuper le terrain comme ils le voudraient.» «Ils», ce sont BNP Paribas et les membres du gouvernement, Yves

vés à une situation qui pourrait rouvrir le dossier des cessions. Les accords négociés par le gouvernement, abusivement estimé la cour d'appel, ne sont plus irréversibles. Une assemblée générale devra les approuver — ou les rejeter.

### Un jugement surprise

La décision en appel était inattendue dans tous les sens du terme. Personne n'y croyait plus. Deminor avait jeté l'éponge après la décision négative en première instance, préférant se concentrer sur les premières assemblées générales des 2 et 3 décembre, où il est parvenu avec succès à fédérer les actionnaires pour rejeter la plupart des candidatures d'administrateurs proposées par Fortis, Etienne Davignon en tête, l'ex-futur président.

Même Mischaël Modrikamen avait de sérieux doutes : «J'ai toujours cru dans le



Grand admirateur de Churchill, l'avocat bruxellois pose avec toute son équipe devant un portrait de l'ancien Premier ministre britannique.

## Ils font trembler Leterme et Reynders

Mischaël Modrikamen est sans aucun doute l'un des avocats les plus en vue du moment. Sa victoire en appel dans le cadre du procès Fortis est de taille. C'est aussi celle du cabinet qu'il dirige dans sa vaste villa-bureau située avenue du Houx à Watermael-Boitsfort. Une petite équipe de huit personnes qui compte quatre associés (Olivier Bonhivers, en haut à gauche, Cyrille Barette, en haut à droite, Me Modrikamen et son épouse Yasmine Dehaene, à gauche en mauve) ; un autre avocat (Laurent Arnauts (au centre), une juriste (Pascale Robert, en pull brun) et deux assistantes (Virginie Boucher et Carine Douénias). Un staff réduit qui n'a rien à voir avec les grosses machines de ses adversaires dans l'affaire Fortis. Sa force ? « Il y a en permanence trois avocats sur le dossier Fortis, explique Mischaël Modrikamen. On fait tout en même temps. Il y a toute la paperasserie administrative des 2.000 mandats, les contacts avec la presse, etc. A côté de cela, parfois deux fois par jour, on fait le point sur la stratégie. Même si c'est moi qui plaide, tout le monde participe au dossier. Mais chacun sait exactement quelle est sa tâche.» Figure bien connue du grand public pour avoir assumé la défense de la famille de Loubna Benäïssa, en marge de l'affaire Dutroux, Laurent Arnauts, fondateur du *Journal du mardi* a rejoint le cabinet en début d'année, faisant aujourd'hui un retour remarqué sur la scène judiciaire. «Je suis une acquisition récente !», lance-t-il. Ce qui l'a poussé à faire partie de la bande à Modrikamen ? «C'est un cabinet dont l'approche correspond à ma sensibilité. Une structure légère, mobile, indépendante et où les compétences sont réellement mises en commun.»

ment a apporté sa garantie pour les crédits des actionnaires, Arco et le Holding communal. Cette hypothèse n'a jamais été évoquée pour les actionnaires de Fortis, sinon beaucoup auraient mis du capital.»

### La tentation de la politique

Dans ce dossier, Mischaël Modrikamen n'agit pas seulement sur le terrain judiciaire et médiatique. Il tâche aussi celui de la politique, car le dossier est une affaire de gouvernement. «Ils sont dans le déni. Ils résument la décision de la cour d'appel

doit maintenant défendre ses lieutenants qui sont en ligne de mire, comme Peter Praet à la BNB et Jean-Paul Servais, à la CBFA.» La discussion est interrompue par un coup de téléphone de Pascal Dendoo-ven, journaliste au *Standaard*. «Allô ? Je suis en réunion.» Il lui pose des questions sur une possible procédure à l'encontre des juges. «Si c'est vrai, ce sont des méthodes de gouvernement aux abois.» Et Olivier Bonhivers de renchérir : «Reynders l'a toujours dit : il est pour la séparation des pouvoirs. Mais l'intérêt général

femme a menacé de divorcer si j'allais plus loin.» Mais il y songe toujours. «Ce n'est pas à l'ordre du jour, mais ce n'est pas exclu. Mais si c'est pour être député ou sénateur et regarder le train qui passe, discuter pendant un an de BHV, jamais ! Si j'y vais, c'est pour provoquer, on va à l'abordage. Prendre d'assaut le système tout comme on le prend en justice.» L'expérience de Philippe Bodson, ancien patron de Tractebel, attiré par le MR, est encore vivante. «On a utilisé sa réputation pour attirer des voix, il a vite compris.»

### Les nouvelles parades

En attendant, il s'agit de faire aboutir le dossier Fortis. Mischaël Modrikamen espère une négociation, que tout le monde se mette autour de la table, avec les autres représentants des actionnaires, comme Deminor et Test-Achats. Il espère même attirer le gouvernement néerlandais, car l'assemblée générale que demande la cour d'appel portera aussi sur l'approbation de la vente des activités de Fortis aux Pays-Bas, même si elle a été exécutée.

Que se passera-t-il si les actionnaires votent «non» aux cessions néerlandaises ? «C'est une voie royale pour lancer une procédure contre le gouvernement néerlandais sur la base de la nullité de la transaction.» L'arrêt de la cour d'appel de Bruxelles donne une idée du dommage potentiel : la vente de Fortis Bank NL, d'ABN Amro et de Fortis Insurance NL a été payée 16,8 milliards d'euros, alors qu'une évaluation de Morgan Stanley faite pour le gouvernement néerlandais arrivait à 22 milliards d'euros. Une autre estimation arrivait à la somme de 32 milliards d'euros.

Et s'il n'y a pas de négociation ? «On y arrivera ou on n'y arrivera pas, concède Mischaël Modrikamen. Sinon toutes les options sont envisagées au fond : le civil, au tribunal de commerce, l'arbitrage pour les Néerlandais. On envisage aussi sérieusement le pénal. Et vous avez des dispositions très intéressantes, encore jamais appliquées à ma connaissance, comme la loi de 2002 sur les marchés financiers. Elle indique que si vous procédez à une transaction avec un instrument financier, lisez des actions, à un prix manifestement hors de proportion avec la valeur réelle, en abusant de la faiblesse d'autrui, vous êtes coupable d'escroquerie, soit cinq ans de prison et des amendes. Or Fortis était en situation de faiblesse.» Il est presque 19 h. Il s'interrompt. «Cela vous embête si on regarde les titres à la télé ?» ■



MISCHAËL MODRIKAMEN

«Le dossier Fortis est un problème de survie politique.»

REPORTER

pel à des problèmes de procédure interne. Mais l'arrêt parle tout de même de voie de fait commise par le gouvernement et BNP Paribas», commente-t-il, en parlant des ministres qui sont intervenus dans le dossier, Yves Leterme et Didier Reynders. «Pendant plus d'un an, ce gouvernement n'a pas existé, à cause de BHV et de toutes les tensions communautaires, et lorsque survient la crise, ils se sont profilés en hommes d'Etat. Et finalement le dossier Fortis tourne à la catastrophe, ils sauvent et en même temps démantèlent le groupe. Et il y a des contestations en justice, la décision de la cour d'appel. Toute la stratégie pour s'affirmer en homme d'Etat est en train de voler à l'eau.»

L'avocat enchaîne : «Ce dossier est un problème de survie politique. Ils sont fragilisés dans leur électorat. Didier Reynders

prime sur tout. Donc, au nom de l'intérêt général, on nous dit que, tout compte fait, on peut faire quelques entorses.»

Mischaël Modrikamen aime parler politique, et s'y serait volontiers vu. «Cela a toujours été une tentation, confie-t-il. Je crois que le grand drame de la Belgique est que les politiques sont tous des professionnels. La société civile ne s'implique pas suffisamment. Aux Etats-Unis, les gens entrent en politique, repartent dans la société civile, au moins ils sont re-fertilisés.» Et l'avocat d'embrasser : «Il y a quelques années, j'ai failli lancer un mouvement politique, qui se serait nommé l'APPEL, l'Alliance pour le Progrès, l'Europe et la Liberté. On avait commencé à lever des fonds, en quelques semaines, il y avait déjà 600.000 euros de promesses. Mais ma